

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 149

présenté par
Mme Guévenoux

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« publique »

les mots :

« de la population ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la rédaction privilégiée à l'article 5 du projet de loi.